Les donzels S O U T E I R

Bourgeois de Corbières

BCU, ms. L 1935/9

Les donzels S O U T E I R

Bourgeois de Corbières

Cette famille est issue des Souteir (Salterii, Psalter) de Lausanne qui possédaient la salterie de Lausanne, tenue en fief des évêques de Lausanne.

donzel de Lausanne/

+av.1377 Perrod Soutier/et Marguerite de Sineveis moururent avant le 9.IV.1377, date à laquelle leur fils Jehan, donzel de Lausanne, du consentement de sa femme Perrisone deis Pru-Miers, vendit vendit à son oncle Jehan Suroneveis, donzel, toutes ses droitures féodales provenant de la succession de sa mère, sises dans les châtellenies de Corbières et de La Roche, (AEF: Titre de Corbières 166)

1377 Jehan S., donzel de Lausanne, fils de Perrod S., donzel de Lausanne et de Marguerite de Sineveis, du consentement de Perrisone deis Prumiers sa femme, vend à Jehan de Suroneveis, donzel, son oncle, frère de ladite Marguerite, toutes les droitures féodales provenant de la succession de sa mère, sises dans les châtellenies de Corbières et de La Roche, 9.IV.1377 (AEF: Titre de Corbières 166)

1383 Jehan S. de Corbières reconnaît devoir à Perrod Nésa, bâtard de Dondidier, hôte et bourgeois de Fribourg, la somme de 20 florins d'or pour achat d'un roncin bai, payable à la prochaine fête de S.Martin d'hiver, 23.X.1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.103 v.)

1384/85 Johan S., de Corbières, donzel, châtelain de Corbières, est témoin d'une déclaration de Pierre dit Sorrel, curé de Corbières, 31.I.1384 (85 n.s.) (AEF: Coll.Gremaud 58, fo.61)

1385 François de Buschillion confesse que Jehan S. a accensé la moitié d'une maison et jardin à Perrussète deis Prumiers et à feu D.Henri, curé de Farvagny, son fils, pour la durée de 10 ans, location pour laquelle François de Buschillion doit annuellement 50 sols laus., 19.IX.1385 (AEF: Reg.Not.1009, fo.172)

1385 Vuillelme de Duens, ffeu Jacques, bourgeois de Fribourg, reconnaît devoir à Jehan S., bourgeois de Corbières, et à Perrod deis Prumiers, bourgeois de Fribourg, agissant au nom de Richard Souteir, fils dudit Jehan, la somme de 120 lb.laus., remboursable en plusieurs acomptes, Lundi après S.André 1385 (AEF: Reg.Not.1009, fo.176 v.)

1386 Rodolphe fils de Rodolphe Comte de Gruaère reconnaît devoir à Johan Souteir, bgs.de Corbières, et à Perrod deis Prumiers agissant au nom de Richard fils dudit Johan Souteir, la somme de 130 lb.laus., remboursable 10 lb. de la prochaine Nativité de S.Jean-Baptiste en 1 année, puks 10 lb. une années plus tard, et enfin 110 lb. l'année suivante à la même date, Veille de S.Jean-Baptiste 1386 (AEF: Reg.Not.1009, fo.183)

1386 Jehan S., bgs.de Corbières, confesse que François de Buschillion lui doit 280 lb.laus., mais en a reçu 80 dont il le tient quitte, 20.VII.1386 (AEF: Reg.Not.1009, fo.182)

1386/87 Rodolphe de Pont, gendre de Mermet Corpastour, reconnaît devoir à Johan S., bgs.de Corbières, 104 lb.laus remboursables en divers acomptes, Samedi av.Dimanche des Brandons 1386 (87 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.189)

1386/87 Johan Souteir confesse que François de Buschillion lui doit 280 lb. pour l'achat d'une maison sise à Fribourg, au Bourg, Samedi av.Dimanche des Brandons 1386 (87 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.189 v.)

1390-91 Aux Archives de Turin se trouvent les comptes de Jehan S. comme châtelain de Corbières, du 24.VII.1390 au 14.VII.1391 (AEF: Répert.des AT)

1393 Pierre de Sineveis, ffeu Humbert, et François de Sineveis, ffeu le donzel Jehan, habitant Corbières, ledit Pierre du consentement et du conseil de Jehan Souteir, donzel de Corbières, son oncle maternel (avunculus), et François du consentement de Jehannète sa mère, veuve de Jehan de Sineveis, à présent femme d'Aymon de Clérie, donzel de Gruyère, et de Pierre d'Avenches, ffeu le donzel Uldric d'Avenches, oncle maternel dudit François, donnent divers droits et cens à la chapelle Ste.Marie de Corbières, en augmentation des donations de leurs prédécesseurs, 30.IV.1393 (AEF: Coll.Gremaud 58, fo.63)

1397 Rodolphe, comte de Gruyère, fait savoir que Mermet de Lescjieles et Guillierme Joly, bourgeois de Gruyère, ont vendu à Fr.Vuillelme Velga, commandeur de l'Ordre de S.Jean de Fribourg, un cens de 16 lb.laus. pour le prix de 200 lb.laus. et qu'ils ont donné comme garants le donzel Jehan Souteir résidant à Corbières, et d'autres, 31.VIII.1397 (MDR XXII p.532)

+av.1411 Jehan S. mourut avant le 5.IX.1411, date du testament de son fils Richard Souteir (AEF: Coll.Gremaud 58, fo.68)

av.1411 Noble Jehan Souteir et son fils Richard fondèrent dans la chapelle de Corbières l'autel des SS.Nicolas, Antoine et Marguerite, av.1411 (année où Jehan est déjà mort) (visites de l'évêque Georges de Saluces, de 1453; v.ASHF vol.IX p.527)

1385 Johan Souteir, de Corbières, vend en pur, libre et franc alleu à son nom et à celui de Richard son fils mineur et de feue Perrussète fille de feu Willi deis Prumiers, bgs.de Fribourg, jadis femme dudit Johan Souteir, à François de Buchillon, bgs. de Fribourg, ffeu Conon, assavoir toute leur maison sise à Fribourg, au Bourg, avec le jardin sis derrière la maison, et ce pour le prix de 280 lb.laus.? François de Buchillon reconnaît devoir le montant de cet achat à Jehan et Richard Souteir, Les témoins de cet acte sont Jehan Divitis et Vuillelme de Rueria, 19.IX.1385 (AEF: Reg.Not.1009, fo.171 et 171 v.)

1395 Jehan Souteir, donzel de Corbières, et d'autres sont cautions pour un emprunt de 900 florins d'or d'Allemagne contracté par Rodolphe Comte de Gruyère auprès d'Oddon de Berris, lombard résidant à S.Maurice en Chablais, VIII/IX.1395 (AEF: Reg.Not.3434, fo.11 v.)

1376 Humbert de Syoneveis, donzel, fils de feu Pierre de S., vend, du consentement de sa femme Alexie, divers cens rière Corbières à Jehan de Syoneveis, son oncle paternel (patruus suus), 23.IX.1376 (AEF: Titre de Corbières 105)

-- Alexie était très certainement issue de la famille Souteir, car dans un acte du 30.IV.1393, Pierre fils de feu Humbert de Syoneveis et de ladite Alexie, agit du consentement de Jehan Souteir, donzel de Corbières, son oncle maternel (avunculus suus) (AEF: Coll.Gremaud 58, fo.63)

+av.1393 Selon l'acte ci-dessus, Humbert de Syoneveis mourut avant le 30.IV.1393 (id.)

1432 Pierre Soutey - qui ne peut être qu'un fils aîné de Jehan I) fait son testament; il institue légataire sa femme Martine et héritiers ses enfants, Jehannète épouse de Pierre Geneve, de Aquiano, et Claude, 27.IV.1432 /acte en très mauvais état, quasi illisible/ (AEF: Titre de Corbières 172)

1385 Vuillelme de Duens, fils de feu Jacques, bourgeois de Fribourg, reconnaît devoir à Jehan Souteir, bgs.de Corbières, et à Perrod deis Prumiers, bourgeois de Fribourg, agissant au nom et pour le compte de Richard, fils dudit Jehan Souteir, la somme de 120 lb.laus. remboursable en plusieurs acomptes, Lundi ap.S.André 1385 (AEF: Reg.Not.1009, fo.170 v.)

1386 Rodolphe fils de Rodolphe comte de Gruyère reconnaît devoir à Jehan Souteir, bgs.de Corbières, et à Perrod deis Prumiers, bgs.de Fribourg, agissant au nom et pour le compte de Richard fils dudit Jehan Souteir, la somme de 130 lb.laus., remboursable à la prochaine fête de la Nativité de S.Jean-Baptiste en une année 10 lb., puis 10 lb. une année plus tard, et enfin 110 lb. l'année suivante à la même date, Veille de S.Jean-Baptiste 1386 (AEF: Reg.Not.1009, fo.183)

1408 François Schönevez, donzel et bourgeois de Corbières, et y résidant, et Françoise sa femme font savoir que Nycholaus Chénens et Hensli Huser, bourgeois de Fribourg, ont cédé à Richard Sotier, donzel et bgs.de Corbières, divers biens ayant appartenu à Hensli de Helfistein, donzel et bgs. de Fribourg, 15.X.1408 (AEF: Reg.Not.45, fo.89)

1411 Richard Souteir, ffeu Jehan, donzel de Corbières, fait son testament; il institue héritier son frère Vuillelme Souteir, bâtard de son père ledit feu Jehan S.; il donne au recteur de la chapelle des SS.Nicolas, Antoine et Marguerite, en la chapelle de Corbières, un cens de 70 sols laus., cens assigné sur son tènement de Part; le recteur devra célébrer le mardi de Pâques l'anniversaire dudit feu Jehan son père, de Perrissone sa mère, et le sien, cela sous diverses conditions, 5.IX.1411 (AEF: Coll.Gremaud 58, fo.68)

av.1411 Jehan Souteir et son fils Richard fondèrent dans la chapel-de Corbières l'autel des SS.Nicolas, Antoine et Marguerite qu'ils dotèrent de 14 lb.laus. (Visites de l'évêque Georges de Saluces, 1453: voir ASHF IX p.527)

1385 Johan Souteir, de Corbières, vend en pur, libre et franc alleu, à son nom et à celui de Richard, son fils mineur et de feu Perrussète fille de feu Willi deis Prumiers, bgs.de Fribourg, jadis femme dudit Johan Souteir, à François de Buchillon, ffeu Conon, bgs.de Fribourg, assavoir toute leur maison de Fribourg sise au bourg, avec le jardin sis derrière la maison, pour le prix de 280 lb.laus. que ledit François de Buchillon reconnaît devoir à Johan et Richard Souteir; les témoins de cet acte sont Jehan Divitis et Vuillelme de Rueria, 19.IX.1385 (AEF: Reg.Not.1009, fo.171 et 171 v.)

v.1408 Vuillelme Salterii, de Corbières, prête hommage noble et lige en faveur du Cte.Amédée de Savoie, s.d. (v.1408) (AEF: Quernet 117, fo.55)

1411 Richard Souteir, ffeu Jehan, donzel de Corbières, teste et institue comme héritier Vuillelme, bâtard dudit feu Jehan Souteir, son frère, 5.IX.1411 (AEF: Coll.Gremaud 58, fo.68)

1428 Frère Richard de Corbières, prieur de Broc, reconnaît devoir à Vuillelme Souteir, de Corbières, la somme de 14 lb.laus.

1429 Uldriod Borgo alias dou Mont, de Treyvaux, et y résidant, et Ysabelle sa femme, ffeu Bartholomé de Grenilles, vendent à Vuillelme Souteir, bgs.de Corbières, et à Jaquète sa femme la moitié de la 5e.partie de la dîme de Treyvaux, plus divers autres biens, pour la somme de 21 lb.laus.- Dans cet acte, Vuillelme est qualifié de donzel; 14.V.1429 (AEF: Reg.Not.295, fo.68 v.)

1429/30 Vuillelme Souteir, donzel de Corbières, fait savoir que Perret de Granges, de Corbières, a reconnu devoir sur tous ses biens, à l'église de Corbières, un cens de 4 sols et 6 den.laus., 5.II.1429 (30 n.s.) (AEF: Coll.Gremaud 58,fo.75)

1434 Jaquète Maillardo, ffeu Rolet M., de Rue, épouse de Vuillelme Salterii, donzel et bgs.de Corbières, du consentement de son dit mari, teste et donne à la lampe de la chapelle de Ste. Marie de Corbières, pendant devant l'autel, la somme de 40 sols une fois payée, afin d'acquérir un cens de 2 sols, 25.V.1434 (AEF: Coll.Gremaud 58, fo.77.- PAD IV p.293)

1434 Vuillelme Salterii, donzel, et son fils Loys, bgs.de Corbières, accordent un droit de rachat relatif à un cens de 12 sols rière Corbières, en faveur de Pierre Mayor, coseigneur de Pont, 30.XII.1434 (AEF: Titre de Corbières 266)

1438 Vuillelme Salterii, donzel de Corbières, prête hommage lige et noble en faveur d'Humbert bâtard de Savoie, seigneur de Corbières, pour son fief sis rière Corbières et Villarvolard, 4.I.1438 (a.Nativ.) (AEF: Quernet 116, fo.1)

1453 La présentation de la chapelle des SS.Nicolas, Antoine et Marguerite fondée en la chapelle de Corbières par Jehan Souteir et son fils Richard, appartenait à Vuillelme S. en 1453, lors de la visite de l'évêque Georges de Saluces (ASHF IX p.527_

1454 Le donzel Vuillelme Salterii apparaît avec les autres conseillors et jurés de la justice de Corbières, 8.V.1454 (AEF: Coll.Gremaud 58, fo.87)

Souteir

6 - Vuillelme
(bâtard)
(feuille 2)

1454/55 Vuillelme Souteir, donzel de Corbières, fait son testament; il institue héritier Jehan Souteir, fils de feu Loys Souteir son fils; il lègue au curé de Corbières la somme de 20 sols laus., une fois payée, 22.II.1454 (55 n.s.)
(AEF: Coll.Gremaud 58, fo.86)

1432 Jehannète S., épouse de Pierre Geneve, de Aquiano, et son frère Claude sont héritiers testamentaires de leur père Pierre Soutey, 27.IV.1432 (AEF: Titre de Corbières 172)

1432 Jehannète Souteir, femme de Pierre Geneve, de Aquiano, et son frère Claude sont héritiers testamentaires de leur père Pierre Soutey, 27.IV.1432 (AEF: Titre de Corbière 172)

1434 Vuillelme Salterii, donzel, et son fils Loys, bourgeois de Corbières, accordent un droit de rachat ralatif à un cens de 12 sols rière Corbières, en faveur de Pierre Mayor, coeigneur de Pont, 30.XII.1434 (AEF: Titre de Corbières 266)

1441 Loys Souteir, donzel de Corbières, reconnaît devoir à Hanso von Ursel, bgs.de Fribourg, 9 florins d'Allemagne de bon or pour achat d'un cheval, payab'e à la prochaine S. Michel archange, 3.V.1441 (AEF: Reg.Not.57, fo.778)

+av.1454/55 Loys mourut avant le 22.II.1454 (55 n.s.), date du testament de son père Vuillelme Souteir qui institua comme héritier Jehan Souteir, fils de feu Loys , son fils (AEF: Coll.Gremaud 58, fo.86)

1441 Loys Souteir, donzel de Corbières, reconnaît devoir à Hanso von Ursel, bgs.de Fribourg, la somme de 9½ florins d'or d'Allemagne, pour achat d'un cheval payable à la prochaine S.Michel archange, 4.V.1441 (AEF: Reg.Not.42, fo.41)

+av.1488 Jehan Souteir mourut avant 1488, date à laquelle sa fille Loyse est dite fille de feu Jehan S.
(AEF: Valsainte K, cart.77, No.43

(1560) La filiation de Jehan Souteir n'est connue que par le quernet prêté par les hoirs des n.Jehan et Rolet Castella, donzels de Gruyère, fils de feu n.Rolet fils de Loys Castella et de sa femme Loyse qui était fille de feu Jehan fils de Vuillelme Souteir, donzel de Corbières (9.II.1560)
(AEF: Quernets 112 fo.126, et 115 fo.1

1454/55 Jehan fils de feu Loys Souteir est institué héritier par son grand-père Vuillelme Souteir, donzel de Corbières, 22.II.1454 (55 n.s.) (AEF: Coll.Gremaud 58, fo.86)

1485 Loyse, fille de noble Jehan Souteir, épouse de Loys Castella, fils d'honnête Rolet Castella, banneret de Gruyère, fait dresser par Vuillelme Souvey, clerc de Corbières, la grosse des reconnaissance de son fief sis à Corbières et à Villarvolard, 1485 (AEF: Grosse de Corbières 86)

1488 Loyse fille de feu n.Jehan Souteir, épouse de Loys Castella, de Gruyère, fait comparaître le prieur de la Valsainte en justice de Corbières afin qu'il passe reconnaissance d'une demie pose de terre, 1488 (voir ci-dessous!) (AEF: Valsainte K, carton 77, No.43)

-- C'est ensuite de ce mariage que les n.Castella, de Gruyère, possédèrent le fief Souteir, à Corbières et Villarvolard; ils en prêtèrent quernet en faveur de LLEE en date du 9.II.1560 (AEF: Quernets 112 fo.126, et 115 fo.1)

1488 (voir ci-dessus!) Ensuite de cet ordre, D.Jacques de Fraxino, prieur de la Valsainte, comparut le Jeudi après le dimanche de Quasimodo 1488 (AEF: Valsainte K, 43)